



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 août 2003
Français
Original: anglais

Lettre datée du 13 août 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Alors que le Conseil de sécurité s'apprête à engager des consultations au sujet du Burundi, je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur l'évolution du processus de paix dans ce pays et les informer de l'état d'avancement du déploiement de la Mission africaine au Burundi, dans le cadre des efforts de l'Union africaine pour instaurer la paix dans ce pays.

La signature des Accords de cessez-le-feu conclus les 7 octobre et 2 décembre 2002, respectivement, entre le Gouvernement de transition du Burundi, d'une part, et le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD) de Jean Bosco Ndayikengurukiye, le PALIPEHUTU-FNL et le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) de Pierre Nkurunziza, d'autre part, a ouvert un nouveau chapitre dans le processus de paix au Burundi. La décision de déployer une mission africaine chargée d'en surveiller l'application, et celle de créer une commission mixte de cessez-le-feu et des équipes mixtes de liaison ont également constitué des pas importants dans la bonne direction.

Dans le cadre des efforts pour consolider ces acquis et créer des conditions propices à la mise en oeuvre du cessez-le-feu et du déploiement de la Mission africaine au Burundi, l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, réuni le 14 janvier 2003 à sa quatre-vingt-huitième session ordinaire au niveau des ambassadeurs, a autorisé le déploiement d'un groupe d'observateurs de l'Union africaine, chargé notamment de faciliter la communication entre les parties et de mener à bien toute autre tâche dont pourraient convenir les parties en vue d'instaurer et renforcer la confiance entre elles. Quarante-trois observateurs militaires du Burkina Faso, du Gabon, du Mali, du Togo et de la Tunisie ont été déployés depuis.

Ultérieurement, l'Organe central, à sa septième session ordinaire au sommet et à sa quatre-vingt-onzième session ordinaire au niveau des ambassadeurs, tenues à Addis-Abeba les 3 février et 2 avril 2003, respectivement, a autorisé le déploiement de la Mission africaine au Burundi pour une période initiale et renouvelable d'un an, en attendant le déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies. Les objectifs assignés à la Mission sont, entre autres, de contrôler et vérifier l'application des Accords de cessez-le-feu des 7 octobre et 2 décembre 2002, de faciliter les initiatives de désarmement et de démobilisation, de fournir des conseils



concernant la réinsertion des combattants, de créer des conditions propices à l'établissement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies et de contribuer à la stabilité politique et économique au Burundi.

Les effectifs de la Mission africaine sont d'environ 3 500 hommes, fournis par l'Afrique du Sud (nation chef de file), l'Éthiopie et le Mozambique. Les ressources nécessaires pour financer une année d'opération sont estimées à 190 millions de dollars des États-Unis.

Plus de quatre mois après que l'Organe central a mandaté la Mission, un tiers des forces sont déployées. De plus, le processus de cantonnement des combattants des mouvements armés du CNDD-FDD de Jean Bosco Ndayikengurukiye et du FNL-PALIPEHUTU d'Alain Mugabarabona est engagé. Pour l'heure, plus de 170 combattants de ces deux mouvements armés ont été regroupés sur le premier site de cantonnement aménagé dans la région de Muyange (province de Bubanza), dans le sud-ouest du Burundi.

En ce moment critique, je tiens à vous informer que, malgré les demandes d'assistance répétées de l'Union africaine, la Mission africaine au Burundi fait face à de graves difficultés financières et logistiques qui, s'il n'y est pas rapidement porté remède, risquent de compromettre l'efficacité de la Mission et les possibilités d'instaurer une paix durable au Burundi.

C'est précisément en raison de ces difficultés que l'Éthiopie et le Mozambique, les deux autres pays fournissant des contingents, ont été jusqu'ici dans l'incapacité de déployer le gros de leurs troupes. De même, le processus de cantonnement a dû être temporairement interrompu.

Une fois mené à bien, le déploiement de la Mission africaine et l'exécution efficace de son mandat offriront une occasion unique d'instaurer une paix durable et de réaliser la réconciliation nationale au Burundi. Il est d'autant plus urgent, à cet égard, que la communauté internationale apporte de façon plus vigoureuse des preuves tangibles de son engagement.

Vous souhaiterez peut-être noter aussi que le récent Sommet consultatif régional, tenu à Dar es-Salaam le 20 juillet 2003, ainsi que la visite à Bujumbura, à la suite de ce sommet, d'une délégation de la faction du CNDD-FDD dirigée par Nkurunziza, venue débattre de questions relatives à sa participation aux travaux de la Commission mixte de cessez-le-feu, sont des signes encourageants en ce qui concerne les perspectives de paix au Burundi.

Ce serait une tragédie si la communauté internationale ne saisissait pas cette occasion qui s'offre au Burundi, et courait ainsi le risque d'être confrontée à une situation plus complexe dont les coûts seraient infiniment plus élevés que ceux que le déploiement de la Mission africaine au Burundi oblige à présent à supporter.

Au cours de la session que le Conseil exécutif de l'Union africaine a tenue à Maputo, de graves préoccupations ont été exprimées quant au caractère tout à fait insuffisant des ressources financières et logistiques, facteur qui avait considérablement entravé le déploiement de la Mission africaine. À l'issue de ses délibérations, le Conseil a, entre autres, renouvelé l'appel urgent que l'Union avait lancé aux États membres, à l'Organisation des Nations Unies et à l'ensemble de la communauté internationale afin qu'ils fournissent l'appui financier et logistique

requis pour le déploiement et le fonctionnement de la Mission africaine au Burundi de façon à consolider les progrès accomplis dans le processus de paix dans ce pays.

On espère vivement que le Conseil de sécurité, et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, qui ont tant investi dans la recherche d'une paix durable au Burundi et dans la région des Grands Lacs, en général, soutiendront collectivement de tout leur poids cette initiative africaine qui est entreprise au nom de la communauté internationale et feront en sorte que les ressources requises soient mobilisées.

À cet égard, je tiens à marquer la gratitude de l'Union africaine à l'égard du Conseil de sécurité qui, en adoptant la déclaration publiée par son président le 18 décembre 2002 dans le document S/PRST/2002/40, a notamment exprimé son intention de soutenir l'application immédiate et intégrale des Accords de cessez-le-feu.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité lors des consultations sur le Burundi et de le faire distribuer comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République du Mozambique,
Représentant du Président
de l'Union africaine
(*Signé*) Filipe **Chidumo**